



Ensemble pour l'Avenir

Présents

Président : M. LEYGE Marc.

Mme TRONCHE Adeline (*visio*) – MM. BLATT Daniel – DA SILVA Alexandre – DECHERF Damien – FARGES Claude – TREMOUILLE Serge.

Assiste

M. BESSE Franck.

Excusés

MM. BOUDET Alexandre – CHASTANG Damien.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupe.

1/ APPROBATION DU PV DU 20 JANVIER 2025

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ FORFAITS

Départemental 3

Match 28913772 – Forfait AS MAUSSAC, le club sera débité de la somme de 30€.

Départemental 4

Match 28959247 – Forfait ES USSEL 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28959249 – Forfait ES USSEL 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Féminines Séniiores

Match 30011968 – Forfait BEYNAT LANTEUIL FC, le club sera débité de la somme de 30€.

U18F

Match 29889188 – Forfait FCC ORADOUR SUR VAYRES, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 29889194 – Forfait ES USSEL, le club sera débité de la somme de 30€.

U17

Match 53035038 – Forfait ENTENTE DU BARREAU 3, le club sera débité de la somme de 30€.

U15

Match 30087740 – Forfait ASF BRIVE CHAPELIES, le club sera débité de la somme de 30€.

U13

Match 30097888 – Forfait ENTENTE DES VERGERS 2, le club sera débité de la somme de 30€.



Ensemble pour l'Avenir

Futsal Seniors

Match 29826469 – Forfait ASF BRIVE CHAPELIES, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 29826480 – Forfait AS VITRAC CORREZE, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe des Communes

Match 53178839 – Forfait AS BRIVE TUJAC GAUBRE, le club sera débité de la somme de 30€.

Challenge des Réserves

Match 53092511 – Forfait US LE LONZAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

3/ FORFAIT GENERAL

Départemental 3

Forfait général d'ALLASSAC ST VIANCE FC 2, le club sera débité de la somme de 100€.

De plus, conformément au règlement de la coupe, l'équipe ne peut plus prendre part au Challenge des Réserves.

U18F

Forfait général ES USSEL, le club sera débité de la somme de 100€.

U17

Forfait général ENTENTE DU BARREAU 3, le club sera débité de la somme de 100€.

4/ ABSENCES MATCHS SANS AVERTIR

Départemental 3

Match 28913772 – L'équipe de l'AS MAUSSAC ne s'est pas déplacée à Voutezac, sans avertir le District. Conformément aux Tarifs Généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€ et les frais de l'arbitre officiel qui s'est déplacé seront imputés au compte du club.

5/ FEUILLES DE MATCH HORS-DELAI

U18F

Match 29889203 – LIMOGES AF sera débité de la somme de 25€.

U15

Match 30093519 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.

6/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

Départemental 3

Match 28918221 – AS TREIGNAC sera débité de la somme de 25€.



Ensemble pour l'Avenir

Féminines Séniiores

Match 30011973 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.

Match 30023043 – AS MARCILLAC CLERGOUX sera débité de la somme de 25€.

Match 30023048 – O LARCHE LA FEUILLADE MANSAC sera débité de la somme de 25€.

U17

Match 53035032 – TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 25€.

U15

Match 30093519 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.

Coupe Maurice Leblanc

Match 53090910 – AS MAUSSAC sera débité de la somme de 25€.

Coupe de la Corrèze U17

Match 30041306 – ES NONARDS ALTILLAC sera débité de la somme de 25€.

7/ DEMANDES DE MODIFICATION

La commission rappelle que les frais liés aux demandes de modification ne sont pas des amendes, simplement des frais administratifs qui résultent du travail de modification et d'information pour chaque demande.

Les demandes de modification (horaire, terrain) effectuées dans les délais (4 jours avant la rencontre) via la procédure officielle Footclubs ne sont pas facturées aux clubs.

U17

Match 53035037 – Modification d'horaire hors-délai, O LARCHE LA FEUIL MANSAC sera débité de la somme de 5€.

Match 53035040 – Modification de date hors-délai, JS VEZERE ARDOISE sera débité de la somme de 15€.

Match 53035049 – Modification d'horaire hors-délai, FC ARGENTAT sera débité de la somme de 5€.

U15

Match 30087681 – Modification de date hors-délai, O LARCHE LA FEUIL MANSAC sera débité de la somme de 15€.

Match 30093422 – Modification de date hors-délai, ES USSEL sera débité de la somme de 15€.

U15F

Match 30132230 – Modification de date hors-délai, ENT VEZERE PERIGORD NOIR sera débité de la somme de 15€.

Match 30132232 – Modification de date hors-délai, AS PANAZOL sera débité de la somme de 15€.

U13

Match 30096272 – Modification d'horaire hors-délai, ES NONARDS ALTILLAC sera débité de la somme de 5€.

Match 30096280 – Modification d'horaire hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.

Match 30097835 – Modification de date hors-délai, O LARCHE LA FEUIL MANSAC sera débité de la somme de 15€.

Match 30097845 – Modification d'horaire hors-délai, ASV MALEMORT sera débité de la somme de 5€.



Ensemble pour l'Avenir

U13F

Match 30123279 – Modification d'horaire hors-délai, FOOT SUD 87 sera débité de la somme de 5€.

Match 30123310 – Modification de date hors-délai, FUN 87 sera débité de la somme de 15€.

Match 30123314 – Modification de date hors-délai, ES USSEL sera débité de la somme de 15€.

8/ PROGRAMMATION DES MATCHS DEPARTEMENTAUX EN RETARD

Sept rencontres Seniors sont encore « sans date », en attente des éliminations aux prochains tours des coupes départementales.

9/ DOSSIERS DIVERS

Futsal Seniors

Suite à la demande de report de l'AS MARCILLAC CLERGOUX en raison des obsèques d'un membre de la famille de deux joueurs le jour-même de la rencontre (04/03/2025), la Commission Foot Diversifié – Nouvelles Pratiques a accepté un report à la semaine suivante (11/03/2025).

10/ LIEUX DES FINALES 2024/2025

Une liste de terrains est déterminée et les clubs concernés ont été ou seront contactés pour savoir s'ils peuvent accueillir une finale.

Un terrain de repli est envisagé pour les différentes dates.

La commission soumettra ses propositions au Comité de Direction du 10/04/2025.

11/ TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

La commission prépare les tirages au sort des huit coupes départementales qui auront lieu jeudi 06 mars 2025 chez notre partenaire Renault Faurie Brive, en présence des clubs qualifiés.

Coupes départementales Seniors :

- Coupe de la Corrèze – 8^{ème} de finale
- Coupe Maurice Leblanc – 8^{ème} de finale
- Coupe des Communes – 8^{ème} de finale
- Challenge des Réserves – 8^{ème} de finale

Coupes départementales Féminines :

- Coupe de la Corrèze Féminines à 11 – ¼ de finale
- Trophée Féminin – ¼ de finale



Ensemble pour l'Avenir

Coupes départementales Jeunes :

- *Coupe de la Corrèze U17 – ½ finale*
- *Coupe de la Corrèze U15 – ½ finale*

Prochaine réunion programmée au 14/04/2025 à 16h00.

Fin de la réunion à 17h30.

L'Agent de Développement
Franck BESSE

Le Président de la commission
Marc LEYGE